

Commune de CIVRAC-DE-BLAYE

Délibération n°2024-015**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 08 avril 2024

Le 08 avril 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 02 avril 2024 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

Présents : F. DUMAS (Le Maire), F. BOULOT, L. BOUVERET, E. CANU, O. CLABAUX, M-H. DUPUY, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, F. MATHE

Absents excusés : A. CAVARD, N. MOTARD (pouvoir à F. MATHE), E. POUIT (pouvoir à F. BOULOT), F. RIVIER (pouvoir à A. GRIMARD).

Secrétaire de séance : A. GRIMARD

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 14

Présents : 09

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET :

Approbation des comptes administratifs 2023 du budget principal et des 2 budgets annexes

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M47 applicables au budget principal et aux deux budgets annexes ;

Vu la délibération n°2023-026 du 03 avril 2023, portant approbation du budget primitif des trois entités pour l'exercice 2023 ;

Considérant l'avis favorable de la commission "Finances", réunie le 02 mars dernier ;

Considérant l'état des dépenses et recettes présentées par Louis BOUVERET, conseiller municipal, doyen de l'Assemblée, comme telles :

Budget principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	647 485,86€	758 245,19€
Investissement	333 337,37€	274 668,81€

Budget annexe Assainissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	39 229,92€	22 237,84€
Investissement	8 005,00€	19 564,42€

Budget annexe Multiple Service Rural

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 677,40€	13 925,23€
Investissement	9 411,05€	9 053,44€

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 033-213301260-20240408-2024_015-DE

S²LOW

Après délibération, les conseillers valident à l'unanimité, sans que le Maire ne prenne part au vote, les comptes administratifs 2023 des trois budgets : le budget principal et les deux budgets annexes.

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 08 avril 2024,
Pour extrait certifié conforme délibéré le 08 avril 2024,

Le Maire, Florian DUMAS



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.